

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département des Landes  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	34
NOMBRE DE POUVOIR :	11

**SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 Octobre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 7 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. HERNANDEZ, JM PEREZ, H. BOUYRIE, J. VARTAVARIAN, P. LABORDE, F. GUILLAMET, P. BENOIST, M.J. EVENE, B. PASCOUAT, D. MOUSTIE, B. DUBERNES, C. BAYENS, H. DARRIGADE, M. REMAZEILLES, D. MAHE, J. DE LA RIVA, V. DARTIGUEMALLE, J.P. FORGUES, M. DIRIBERRY, J.L. BELESTIN, I. CAZALIS, P. VENDRIOS, F. BETBEDER, R. GELEZ, J. ROMAIN, A. COELHO, D. BECUS, M. CASTETS, J. BOUHAIN, L. COUTURE, M.F. GONSETTE, D. JAMMES, S. BERGEROO, J. LAPEYRE

Ont donné pouvoir : S. CAS à H. BOUYRIE, A. JOIE à P. LABORDE, F. COUNILH à M. DIRIBERRY, R. DUCAMP à P. BENOIST, C. TOLLIS à P. VENDRIOS, N. ROSPARS à V. DARTIGUEMALLE, M.T. LIBIER à J.L. BELESTIN, E. CLAVERIE à I. CAZALIS, F. BREDE à F. BETBEDER, B. DARETS à D. BECUS, J.C. DAULOUEDE à L. COUTURE

Absents excusés : V. AUDOUY, P. CASTEL, M. BRUTAILS, C. DAUGA, T. LABASTE, N. MEDDA, S. BELLANGER, E. GRACIET, C. JAY, A. LATXAGUE, J.P. LAUDINET, P. LARD, M. DEMASDELAGE, M. GIRAUDO, T. PERIAUT, J.M. GARAT, B. LANGOUANERE,

**Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS**

**Délibération n° 2024-10-04 – OBJET : Décision modificative N° 1 budget Eau Potable et Budget Assainissement Collectif**

Suite à l'attribution de subventions non prévues initialement au BP 2024 et à des régularisations dans les prévisions initiales, il convient de procéder à la régularisation des comptes selon les tableaux présentés et de valider la décision modificative n°1 du budget Eau et du budget Assainissement Collectif.

Cette décision modificative n'entraîne pas de modification sur l'équilibre des budgets.



### **Pour le budget de l'eau**

Nous enregistrons des recettes supplémentaires concernant des subventions pour 40 000 €. Il s'agit dans le cadre la mise à jour de notre démarche de prévention des risques d'une aide de la CARSAT et de l'agence de l'eau dans le cadre du Plan d'action territorial pour la protection de la ressource en eau d'Orist.

Nous enregistrons également une aide sur la fourniture d'énergie à hauteur 70 000 €

Ces recettes supplémentaires permettent d'ajuster les comptes concernant les fournitures +10 000 € ainsi que les travaux de réparation sur les réseaux +100 000 €.

En investissement, l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projets plan Eau de 607 500 € permet de venir réduire l'emprunt prévu au BP 2024.

### **Budget eau :**

	Dépenses	Recettes
<b>Section fonctionnement</b>		
<b>Autres matières et fournitures</b>	<b>Art 6068 : + 10 000€</b>	
<b>Entretiens réseaux</b>	<b>Art 61523 : + 100 000 €</b>	
<b>Autres subventions exploitation</b>		<b>Art 748 : + 40 000€</b>
<b>Autres Produits exceptionnels</b>		<b>Art 778 : + 70 000€</b>
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>+ 110 000 €</b>	<b>+ 110 000 €</b>
<b>Section Investissement</b>		
<b>Subvention Agence Eau</b>		<b>Art 13111 : + 607 500 €</b>
<b>Emprunt en cours</b>		<b>Art 1641 : - 607 500 €</b>
<b>Total section Investissement</b>	<b>+ 0 €</b>	<b>+ 0 €</b>

### **Pour le budget assainissement**

Pour la section de fonctionnement, il convient d'augmenter les prévisions sur les branchements aux particuliers de 100 000 € en dépenses et en recettes (opération neutre pour le SM EMMA) et de voter des crédits supplémentaires en maintenance suite à l'augmentation des coûts, compensés des recettes supplémentaires relatives aux PFAC.

Pour la section d'investissement, Nous enregistrons des recettes supplémentaires concernant des subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et une aide CEE qui permettent le vote supplémentaire de crédit pour une étude sur le diagnostic RSDE, le solde vient diminuer les prévisions en emprunt votées au BP 2024.

**Budget assainissement :**

	Dépenses	Recettes
<b>Section fonctionnement</b>		
<b>Achats Etudes et Prestations de services</b>	<b>Art 604 : +100 000 €</b>	
<b>Fournitures d'entretien et de petit équipement</b>	<b>Art 6063 : + 20 000 €</b>	
<b>Autres Matières et Fournitures</b>	<b>Art 6068 : - 20 000 €</b>	
<b>Maintenance</b>	<b>Art 6156 : + 50 000 €</b>	
<b>Travaux</b>		<b>Art 704 : + 100 000 €</b>
<b>Autres</b>		<b>Art 7588 : + 50 000 €</b>
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>+150 000 €</b>	<b>+ 150 000 €</b>
<b>Section investissement</b>		
<b>Frais d'Etudes</b>	<b>Art 2031 : + 9 000 €</b>	
<b>Subvention Agence Eau</b>		<b>Art 13 111 : + 76 360€</b>
<b>Subvention Département</b>		<b>Art 1313 : + 27 500 €</b>
<b>Autres Subventions</b>		<b>Art 1318 : + 20 000 €</b>
<b>Emprunts</b>		<b>Art 1641 : - 114 860 €</b>
<b>Total section Investissement</b>	<b>+ 9 000 €</b>	<b>+ 9 000 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 15 octobre 2024

Le Secrétaire de Séance,  
Isabelle CAZALIS

Le Président,  
Francis BETBEDER



*La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département*